



AMICALE RENAUDEAU ALLAIRE

Passage Victor Hugo
56350 ALLAIRE

1^{er} MAI 2023

VIDE GRENIER

Renseignements et réservations

Tel : 07 82 34 69 00

NOM

PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE

EMAIL

NUMERO CARTE IDENTITE

OU PERMIS DE CONDUIRE

OU NUMERO DE COMMERCEANT

A

le

Signature de L'EXPOSANT

Signature de L'ORGANISATEUR

La foire se déroulera à la salle omnisports d'Allaire à partir de 7H (exposants) et sera ouverte au public à 9h00.

TARIF : Emplacement 3 mètres linéaire = 12 € la journée ou/et emplacement 3 mètres linéaire avec une table de 3 mètres = 14 euros. Entrée gratuite. Chaise non fournie et chien non autorisé dans la salle omnisport.

Établir un chèque à l'ordre de l'Amicale Renaudeau et l'expédier à l'adresse suivante avec la fiche d'inscription et l'attestation au verso dûment complétées et le règlement signé.

AMICALE RENAUDEAU-RUE DE LA LIBERATION-56350 ALLAIRE

NOMBRE D'EMPLACEMENT NU =

NOMBRE D'EMPLACEMENT AVEC TABLE =

TOTAL



12 euros

14 euros

= euros

AMICALE RENAUDEAU-PASSAGE VICTOR HUGO-56350 ALLAIRE



AMICALE RENAUDEAU ALLAIRE

**Passage Victor Hugo
56350 ALLAIRE**

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Je Soussigné(e), (nom,
prénom)**

**Né
le.....à.....
.....**

**Domicilié(e) (adresse complète)
.....
.....
.....**

**Déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à deux ventes au déballage dans
l'année civile et que les marchandises proposées à la vente sont des objets
personnels et usagés.**

**Fait
à.....le.....
.....**

Signature :



AMICALE RENAUDEAU ALLAIRE

**Passage Victor Hugo
56350 ALLAIRE**



RÈGLEMENT

Article 1 : Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.

Article 2 : Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous vous rappelons que vous devez vous munir des documents suivants :

- Pour les particuliers : une carte d'identité en cours de validité.
- Pour les professionnels : une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et une copie de la carte d'identité.

Article 3 : L'accès aux emplacements pour déballer ne peut se faire qu'accompagner d'une personne responsable de l'organisation.

Article 4 : Le déballage a lieu de 7h à 9h

Article 5 : Tout emplacement non occupé après 8h30 sera reloué, sans remboursement possible en cas d'absence

Article 6 : Aucun véhicule ne devra stationner sur l'espace d'exposition (sauf pour raison médicales à signaler à l'inscription)

Article 7 : Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par une assurance.

Article 8 : L'Amicale de l'école Renaudeau n'est pas responsable des détériorations, vols, intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

Article 9 : Les véhicules peuvent accéder à l'aire de stationnement pour effectuer leur chargement à partir de 18h30 le soir.

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions ci-dessus



AMICALE RENAUDEAU ALLAIRE

**Passage Victor Hugo
56350 ALLAIRE**

Le à ,

Signature

